

Dieu du village
Bloc note Pêle-mêle

Naissances : - Amélie BROSSARD, le 14 mars 2011, fille de Nicolas BROSSARD et de Laëtitia RENARD 24 bis, rue du Clos Faroux.

Mariage: - Denis ARCHENAUT et Myriam DABURON, le 1er avril 2011.

Décès: - M. Lucien DUAULT, le 24 mars 2011.



Le club des fils d'argent organise

LE SAMEDI 18 JUIN

une randonnée pédestre et un repas, au profit de la recherche médicale
(en 2010 cette journée a permis de faire un don de 250€)

Venez nombreux pour cette bonne oeuvre.

prix du repas seul 12€ - prix du repas + la marche et encas 14€

prix de la marche et encas 5€

Le départ et le repas sont prévus à la salle Madeleine GUILLEMOT

inscription auprès de Madame PIOFFET 02 47 56 60 07, Madame Monique BESNIER 02 47 56 60 79, Monsieur Bernard VASLIN 02 47 56 64 69



INSCRIPTIONS A L'ECOLE

Si votre enfant est né en 2008, vous pourrez procéder à son inscription auprès de la Directrice de l'école,

le LUNDI 2 MAI de 13h30 à 17h30,

le MARDI 3 MAI de 16h30 à 17h30

le JEUDI 5 MAI de 16h30 à 17h30.

Pour tout renseignement complémentaire, 02 47 56 70 48.



Rappel au sujet DU BRUIT

Les travaux de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, compresseurs à air ou haute pression, motopompe pour le prélèvement d'eau et/ou l'arrosage, ... dont le bruit est susceptible de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité, ne peuvent être effectués que les jours ouvrables: de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30, les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00, les dimanches et les jours fériés de 10h00 à 12h00.



Et les ANIMAUX

Tout possesseur d'animaux ou toute personne ayant la garde d'animaux, en particulier de chiens ou d'animaux de basse-cour, doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour empêcher les bruits de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme.



**3ème RANDO
Charentillaise**



L'APEC Organise

le 15 Mai

VTT - 55/35/20 Km

MARCHE - 7/13 Km

Participation 4€ VTT - 3€ PEDESTRE

(gratuit -11 ans)

Départ libre du stade de 8h00 à 9h30

Ravitaillement sur tous les parcours

pot de l'amitié à l'arrivée - Récompenses pour tous

Renseignements : yann Jaunasse 06.22.45.00.48



ECHO du VILLAGE

Rappel



L'écho du village est distribué bénévolement par les conseillers de votre commune. De ce fait, l'écho n'est pas toujours délivré en temps et en heures pour certaines des manifestations qui y sont inscrites. Afin de mieux vous servir, il a été mis en place un service sur le site de la commune, qui vous permet de recevoir l'écho aussitôt sa création, directement dans votre boîte mail.

De plus ce service va dans le sens d'un plus grand respect environnemental.

Nous vous encourageons donc à vous inscrire sur le site de la commune.

<http://www.charentilly.com/echo-du-village>



Avancement travaux Nouvelle Ecole.



- L'élévation des murs de l'école est terminée et ceux de la cantine sont en cours.

Plus de photos à voir sur le site de la commune.



Charentilly



L'Echo du Village

Avril 2011

INFOS PRATIQUES

La Mairie

1 place Andrée Cousin

37390 Charentilly



Tel : 02 47 56 65 46 - Fax : 02 47 56 53 56

Email : mairie@charentilly.com

Site Internet: www.charentilly.com

Mr le Maire et ses Adjoints reçoivent en semaine sur rendez-vous.

Horaires d'ouverture au public

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi : de 8h00 à 12h00

Mercredi : de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Extraits de quelques décisions DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 21 Mars 2011



PRESENTATION DU SERVICE TV NUMERIQUE ADSL.

Le directeur des relations avec les collectivités locales en Indre et Loire pour France Télécom indique que notre commune possède sur son territoire un central téléphonique qui permet à France Télécom d'enrichir le réseau en déployant sa couverture de TV numérique sur ADSL ; ce déploiement s'étend sur Saint Antoine du Rocher pour partie et sur Saint Roch pour partie.

Pour connaître si tel ou tel foyer, suivant son opérateur, est susceptible de recevoir la télévision numérique, l'opérateur en question doit avoir installé un appareil sur le central téléphonique.

En interrogeant son opérateur, il est possible de connaître l'éligibilité ou la non éligibilité de son installation.

BUDGET ASSAINISSEMENT.

Constatant que le Compte Administratif, est en tout point identique au Compte de gestion du Comptable du Trésor, le Conseil municipal à l'unanimité :

- décide d'affecter au budget 2011 les résultats comme suit :
- reprise du résultat d'investissement 18 346,49 €
- à titre obligatoire pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement 23 281,51 €
- affectation en section d'exploitation en excédent reporté 159 522,75 €

Prise en charge par le Budget Assainissement Eaux Usées de certains frais d'exploitation supportés par le Budget Principal 2011.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise la prise en charge initiale sur le Budget Principal, des dépenses à caractère général (soit 1330€) et celles des charges de personnel affectées au Budget Assainissement Eaux Usées(soit 8180€).
- Autorise en fin d'exercice, le remboursement de ces charges du Budget Assainissement Eaux Usées vers le Budget Principal.

Le Conseil municipal adopte le budget assainissement 2011 présenté.

Section d'exploitation dépenses et recettes s'équilibrent à 314 459,94 €

Section d'investissement dépenses et recettes s'équilibrent à 115 364,19 €

BUDGET BOULANGERIE.

Constatant que le Compte Administratif, est en tout point identique au Compte de gestion du Comptable du Trésor, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter au budget 2011 les résultats comme suit :

- reprise du résultat d'investissement 1 548,56 €
- à titre obligatoire pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement 1 548,56 €
- affectation en section d'exploitation en excédent reporté 219,32 €

Le Conseil municipal adopte le budget boulangerie 2011 présenté.

Section d'exploitation dépenses et recettes s'équilibrent à 4 796,32 €

Section d'investissement dépenses et recettes s'équilibrent à 3 163,56 €

PROJET TOURAINNE LOGEMENT.

Dans le cadre du projet de construction de logements, impasse des Chevallerais, il est proposé au Conseil municipal que le terrain nécessaire à l'implantation d'un bassin de rétention des eaux pluviales, partie de parcelle acquise à M. Jackie Brault, soit cédé à l'euro symbolique à Touraine-Logement qui réalisera ce bassin.

Le bassin et son terrain d'assiette seront ensuite rétrocédés à la commune à l'euro symbolique selon les modalités fixées dans la convention qui sera signée par la commune et Touraine-Logement.

Les frais des deux actes seront à la charge de Touraine-Logement.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le maire à signer l'acte de cession et la convention qui seront reçus en l'étude de Maître JOUAN, à Rouziers de Touraine.

AVENANT 1 A LA CONVENTION DE TRAVAUX ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GATINE ET CHOISILLE ET LA COMMUNE DE CHARENTILLY –RUE DE L'ARCHE.

Des travaux supplémentaires se sont avérés nécessaires, lors des interventions; il s'en suit un supplément de 1 404,54 € TTC. Il convient donc d'ajuster la participation de la commune de 7 713,18 € à 9 117,72 € .

ACQUISITION DE PROGICIELS DU SECRETARIAT DE LA MAIRIE.

Au vu des tâches qui vont, à compter du mois de juin prochain, incomber à la commune en matière d'urbanisme, il convient de s'équiper d'un progiciel « instruction du droit des sols ».

Le Conseil municipal, à l'unanimité:

- Décide d'acquérir les progiciels Segilog avec un contrat d'une durée de trois ans, un droit d'entrée payable en une seule fois de 2 392 € et un forfait annuel de fonctionnement de 2 870€.

- Décide que le transfert d'information s'effectuera sur les mois de mai et juin 2011 en liaison avec les formations correspondantes.

COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS MUNICIPALES.

Voirie – réseaux:

Sont prévus :

- Travaux rue des Mailleries de son intersection avec la rue de la Croix St Jean et la nouvelle école. Lot 1 (voirie – assainissement – espace paysagé plateau surélevé) pour 120 066€ Lot 2 (éclairage public – télécom – eau potable) pour 31 098€.

Il sera étudié le coût supplémentaire d'un revêtement de couleur sur le trottoir et à plus long terme le coût de la création d'une piste cyclable.

- Travaux rue de l'Espérance, 1ère tranche de la rue de la Fortinière à l'accès aux pavillons Touraine Logement : L'entreprise Colas est retenue pour 21 917€. L'enfouissement du réseau Télécom s'élève à 3 594 €. Le poteau EDF placé au 5 de cette rue sera enlevé.

- Travaux route de la Catroussière :réfection de la chaussée du château d'eau à l'accès de l'exploitation pour 13 550 € .

- Travaux chemin de la Proverderie, intervention par la pose de caniveaux par

endroit et réfection de la chaussée pour 10 617€ .

- Travaux rue des Chevallerais, pose de bordures de trottoirs sur 105 mètres côté Sud de la voie jusqu'au n° 10 de la rue pour 5 284€.

Par ailleurs, est étudiée une mise en concurrence dans le cadre de l'établissement d'un document commun portant le positionnement et les caractéristiques des réseaux eaux usées et pluviales.

Cadre de vie et environnement.

Parmi les sujets abordés : plantations d'arbres, ordures ménagères.

Bâtiments : nouvelle école.

Le 15 mars, l'architecte d'intérieur a présenté les tons proposés en harmonie. Une seconde réunion est prévue le 5 avril.

COMPTE-RENDUS DES EPCL.

Syndicat Choisille.

En conclusion de l'enquête publique sollicitant la déclaration d'intérêt général et l'autorisation des travaux de la Choisille par le Syndicat, il est indiqué que, pour Charentilly, les travaux les plus conséquents seront effectués sur les ouvrages d'art.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GATINE ET CHOISILLE.

Commission bâtiments :

Lors de la dernière réunion, ont été évoqués :

- le tableau des charges liées à l'entretien des salles sportives,
- pour la salle des Quatre Vents, la nécessité d'une réserve d'eau défense incendie.

Commission culture : Echanges de vues avec Ciné OFF dans le cadre de projections dans la salle des Quatre Vents.

QUESTIONS DIVERSES.

- Future station d'épuration : Ont été conclues la mission de contrôle technique, avec le Bureau Veritas, pour un montant de 9 532€, et la mission de coordination SPS, avec le Cabinet SARL TUBER pour 1 750 €.

- Dans le cadre de l'emprunt de l'école, un contrat de prêt de 1 000 000 € a été signé avec la Banque Populaire au taux fixe de 3,78 % sur une durée de remboursement de 20 ans.

Prochaine réunion du Conseil municipal

La prochaine réunion du Conseil municipal est prévue le lundi 18 Avril à 21 heures, salle de la mairie.



(Le Procès Verbal officiel est consultable sur le panneau d'affichage de la mairie et sur le site Internet de la commune)

www.charentilly.com rubrique PV Conseils

